verson

Compte-rendu
Conseil municipal de Verson
Mardi 11 avril 2023

Présents : Mme Donatin, Maire,
Mmes Brioul, Delbecque, Lanfranc de Panthou, Perrier, MM. Deau, Gué, Joubin, Le Bourgeois, Adjoints.
Mmes Grenèche, Héroult, Le Déroff, Letourneur, Roux, Vandercamère-Desmortreux, MM. Bouchard, Courteille, Deloget, Fouchet, Le Rétif, Péru, Pignorel, Simon, Stoffel, Conseillers.

Absents excusés :
M. Monsimier donne pouvoir à Mme Donatin
M. Grelier donne pouvoir à Mme Roux
Mme Quesnel

Secrétaire : Mme Héroult

RAPPORT D'ACTIVITE DES COMMISSIONS ET DES DELEGATIONS

Mme de Panthou indique qu'il manque des familles pour accueillir des Allemands dans le cadre du jumelage, du jeudi 18 au dimanche 21 mai 2023. L'accueil peut aller de leur hébergement à seulement un repas. Elle invite les conseillers municipaux à passer le message à des Versonnais ou des habitants des communes de Mouen ou Fontaine-Etoupefour.

ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX POUR LA RENOVATION/EXTENSION DU RESTAURANT SCOLAIRE

Mme Donatin annonce que la commission d'attribution des subventions s'est réunie à la préfecture le vendredi 7 avril. Elle a accordé une subvention de 673 858,40 €, soit 40% de la somme demandée, qui vient s'ajouter à celle du département qui s'élève également à 673 858,40 €. Ces sommes correspondent au subventionnement maximum d'un projet puisque la commune doit impérativement financer sur ses fonds propres au moins 20% de toute réalisation. Il n'y a donc plus aucune question à se poser sur le financement du restaurant scolaire.

M. Joubin, maire-adjoint délégué au Patrimoine bâti, rappelle les éléments principaux du projet présentés lors du conseil municipal du 3 avril.

M. Fouchet demande quelle est l'assiette précise du cofinancement.

Il s'agit des dépenses HT relatives aux travaux et à la maîtrise d'œuvre. La subvention accordée est plafonnée à 673 858 € HT.

M. Le Rétif demande pourquoi la demande de subvention n'a pas été faite sur la totalité de l'opération avec le préau 2, cela aurait permis d'être à 80% au lieu de 77,8%.

La demande initiale de subvention a été déposée en mai 2022, date à laquelle il n'y avait qu'une seule option de préau. L'option 2 a été demandée plus tard lors d'une réunion du Comité de pilotage. Le montant de la demande de subvention a été actualisé en mars 2023 avec les sommes exactes des travaux suite à la première commission d'appel d'offres (sauf pour le lot 5 déclaré infructueux et pour lequel une seconde CAO a dû se réunir). Au final le taux de cofinancement de l'Etat et du Département sera de 38,90 % soit un total de 77,80 % des dépenses éligibles.

Le plan de financement se présente comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Nature	Montant €	Nature	Montant €
Travaux	1 524 520,21 €	Contrat de territoire CD14 (38,90% des dépenses éligibles)	673 858,40 €
Maîtrise d'œuvre et frais annexes	207 536,00 €	Etat DETR/DSIL (38,90% des dépenses éligibles)	673 858,40 €
SOUS-TOTAL HT	1 732 056,21 €	**SOUS-TOTAL SUBVENTIONS**	**1 347 716,80 €**
Aléas (10% des travaux)	152 452,02 €	Autofinancement commune aléas compris	536 791,43 €
TOTAL HT	**1 884 508,23 €**	**TOTAL HT**	**1 884 508,23 €**
TVA	376 901,65 €	FCTVA récupérable (80%)	301 521,32 €
		Autofinancement commune TVA	75 380,33 €
TOTAL TTC	**2 261 409,88 €**	**TOTAL TTC**	**2 261 409,88 €**

Mme Donatin remercie M. Joubin pour le suivi de l'opération, M. Gué pour la coordination avec les partenaires des écoles et Mme Gleize pour le suivi des dossiers de demande de subvention, ainsi que M. Aublet, responsable des bâtiments.

Elle rappelle que le projet ne pose aucune difficulté d'autofinancement pour la commune. Les retours du FCTVA des Ateliers de l'Odon sur les trois dernières années permettent de financer en totalité la part communale du restaurant scolaire (2021 : 78.067€, 2022 : 213.725€, 2023 : 327.780€ soit un total de 619.572 €).

M. Joubin remercie également le CAUE et le service énergétique de Caen la mer pour la qualité de leur accompagnement.

M. Fouchet demande s'il a été question à un moment de faire un projet à énergie positive.

M. Joubin rappelle que de nombreuses réflexions ont eu lieu sur ce sujet depuis le début des études. Le service énergétique de Caen la mer a été très utile. En cours d'étude nous avons jugé nécessaire d'effectuer une pause, occasionnant du retard dans le lancement de la consultation des entreprises, pour bien vérifier les choix énergétiques.

Mme Donatin complète qu'une étude est lancée en 2023 pour installer des panneaux photovoltaïques sur le toit de l'école Victor Hugo afin de produire l'énergie nécessaire au fonctionnement du restaurant scolaire et de la totalité du site de l'école V. Hugo en autoconsommation.

M. Joubin présente les attributions des 15 lots de marché de travaux qui sont soumises à délibération du conseil municipal, afin de pouvoir notifier les entreprises retenues et informer les entreprises non retenues.
Pour rappel, la procédure de consultation pour les marchés publics de travaux s'est déroulée entre le 30 novembre 2022 et le 16 janvier 2023 (38 offres reçues). Le lot 5 a été déclaré infructueux (une seule offre et jugée inacceptable au regard des estimations) ; une procédure a été relancée et s'est déroulée du 14 février au 10 mars 2023 (2 offres reçues).
Un rapport d'analyse des offres a été présenté en Commission d'Appel d'Offres (CAO) réunie le 16 février 2023 pour émettre un premier avis sur l'attribution des marchés sur tous les lots hormis le lot 5. Une nouvelle CAO s'est réunie le 23 mars 2023 pour se prononcer sur le lot 5, les variantes et les options et confirmer les avis sur l'ensemble des lots de travaux.

Mme Roux demande pour le lot 5 si cela inclut de supprimer le bardage de l'escalier.

Ce n'est pas inclu à ce stade mais, comme indiqué lors du conseil du 3 avril dernier, des modifications seront demandées dans la limite d'une variation de +/- 15% du montant de chaque lot.

Mme Vandercamère demande d'où viennent les entreprises retenues.

Ce sont toutes des entreprises normandes.

LOT CONCERNE	ENTREPRISE RETENUE	MONTANT TOTAL HT DU LOT
Lot 1 : Démolition, désamiantage	HNTP	25 415,00 €
Lot 2 : Gros œuvre	BELLEE ZAFFIRO	209 575,98 €
Lot 3 : Charpente	EV CHARPENTE	143 124,63 €
Lot 4 : Etanchéité	RENAULT	81 047,88 €
Lot 5 : Bardage - Clôture bois	CHANU HD	236 700,69 €
Lot 6 : Menuiseries extérieures	LE COGUIC	57 780,00 €
Lot 7 : Menuiseries intérieures bois	LAFOSSE	59 202,72 €
Lot 8 : Plâtrerie - Faux plafonds	BATILEC	88 000,00 €
Lot 9 : Peinture	MMKL	14 500,00 €
Lot 10 : Revêtements de sol	PIERRE PEINTURE	8 662,92 €
Lot 11 : Carrelage - Faïence	LISIEUX CARRELAGE	48 914,75 €
Lot 12 : Electricité	SELCA	70 314,04 €
Lot 13 : Plomberie - Chauffage - Ventilation	LAFOSSE	206 500,00 €
Lot 14 : Equipements de cuisine	CF CUISINES	181 281,60 €
Lot 15 : Aménagements extérieurs	BARIL TP	93 500,00 €
TOTAL TRAVAUX HT		**1 524 520,21 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des suffrages exprimés (6 abstentions) d'autoriser Madame la Maire à notifier et signer les marchés de travaux des lots 1 à 15 selon les montants HT détaillés ci-dessus et à solliciter et missionner les entreprises retenues.

ACTUALISATION DE L'AP/CP DU RESTAURANT SCOLAIRE

Monsieur Joubin rappelle que l'autorisation de programme (AP) et les crédits de paiements (CP) pour l'opération de « rénovation/extension du restaurant scolaire » ont été révisés lors du conseil municipal d'adoption du Budget Primitif 2023 le 3 avril dernier (actualisation n°1, délibération n°17-04-23).

Au regard de l'attribution des marchés de travaux et du choix de préau effectué, l'AP/CP doit être actualisée pour la 2ème fois comme suit :

Montant de l'AP révisé	CP 2021	CP Réalisés 2021	Crédits à reprendre	CP 2022	CP Réalisés 2022
2 261 500 €	30 000,00 € (BP 2021)	17 803,61 €	12 196,39 €	262 196,39 € (BP 2022)	82 398,54 €
Crédits à reprendre	CP 2023	CP 2024 prévisionnels révisés			
83 651,28 €	978 722,83 € (BP 2023)	1 182 575,02 €			

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver l'actualisation n°2 de l'autorisation de programme et des crédits de paiement relative au projet de rénovation/extension du restaurant scolaire telle que présentée ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse.

La séance est levée à 21h00.

La Maire,

Nathalie DONATIN

MAIRIE DE VERSON (Calvados)